

agēa, CFDT, CFTC, UNSA et CFE-CGC signent un accord sur les minima salariaux de la branche

Après plusieurs séances de négociation, les partenaires sociaux, réunis en Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation, ont décidé de revaloriser le barème des salaires minima annuels bruts de la manière suivante au 1er janvier 2026

L'ensemble de la grille des classes a été revalorisée de **+ 1,8 %**.

Les minima salariaux annuels bruts en euros (€) pour 151,67 heures sont désormais les suivants :

Classe 1	23 194 €
Classe 2	24 085 €
Classe 3	26 079 €
Classe 4	29 132 €
Classe 5	34 029 €
Classe 5 bis	39 206 €
Classe 6	44 383 €

Dans le cadre de l'attractivité des métiers en agences, la Fédération met également tout en œuvre depuis plusieurs années pour informer les agents généraux à propos des leviers de rémunération accessoire.

Alexandra Targy, membre du comité directeur en charge des affaires sociales, se félicite « *de la volonté de tous les partenaires sociaux de parvenir à un accord qui permette de valoriser le travail des salariés et de préserver les équilibres des plus petites agences* ».

Contact presse :

Florent DUMOULIN - 06 64 11 18 46 – florent.dumoulin@agea.fr

A propos :

agēa, Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance, représente la profession et défend les intérêts des agents généraux et ceux de ses adhérents à titre individuel. agēa regroupe 15 syndicats de société et

12 chambres régionales. Ces structures ont pour mission principale d'accompagner les agents généraux tout au long de leur activité professionnelle. agéa compte 7 300 adhérents (64 % de taux d'adhésion) sur les 11 900 agents généraux d'assurance.